



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Marie-Christine FAILLE et Éric SAUVAGE, excusés, de Vanessa GUICHEMERRE, excusée, qui a donné pouvoir à Michel BRAY, et Thomas GOMES, absent.

1. ACCORD DE VENTE DE L'IMMEUBLE 22 RUE EUGÈNE LECONTE ET DU TERRAIN LE JOUXTANT :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe (à 11 voix pour : 10 + 1 pouvoir, et 1 voix contre) pour la vente de la propriété sise 22 Rue Eugène Leconte, cadastrée Section AD Numéro 179, d'une contenance de 4 ares 98 centiares ; la parcelle adjacente à ladite propriété, cadastrée Section AD Numéro 178, d'une contenance de quarante-quatre ares trente-sept centiares, au lieudit « Le Village » ; les un hectare quatre-vingt-huit ares quarante-huit centiares de pâture, au lieudit « Le Village », cadastrés Section AD, Numéro 276 ; et la parcelle cadastrée Section AD, Numéro 275, d'une contenance de 2 ares 86 centiares, résultant de l'échange avec Monsieur et Madame GOURMOND ; au profit de Monsieur LEVORATO Thibaut et Madame BEUGNIET Claire, locataires depuis le 1^{er} Juin 2014 ; fixe le prix à 124 000 € net vendeur (CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS) ; précise que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur ; missionne Maître MÉRIAUX, Notaire à Roisel, pour établir tous les actes notariés ; requiert des acquéreurs la signature d'un compromis de vente ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la vente de ces biens, notamment le compromis de vente et l'acte de vente à venir.

2. RÉSULTATS DU TÉLÉTHON :

Monsieur le Maire charge Aurélien CAZÉ, 2^{ème} Adjoint, Président du Kano Club et Coordinateur du Téléthon pour la Commune de Le Ronssoy, de donner les résultats du Téléthon 2020. Rappelons qu'aucune manifestation n'ayant pu se tenir vu le contexte sanitaire, une poignée d'élus dont le Maire et les Adjointes, se sont tout de même mobilisés pour un lavage de voitures le Samedi 5 Décembre. Précisons également qu'une seule Association Ronssoyenne a répondu présente, le Kano Club, que les autres Associations ont décliné l'invitation à y prendre part. Cette activité, ainsi le geste généreux de nos boulangers qui ont reversé 1 euro par gâteau spécial Téléthon vendu, et la subvention de la Commune, ont permis de récolter 686 euros. Bravo aux bénévoles du cœur !

3. COURSE CYLISTE / PRIX MAX COTTRELLE :

Monsieur le Maire rappelle que la traditionnelle course cycliste dénommée Prix Max Cottrelle a été annulée cette année à cause de la crise sanitaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le Prix Max Cottrelle ait lieu en 2021 dans la Commune.

4. COLIS DES AÎNÉS :

Monsieur le Maire informe ses co-élus avoir démarché et commandé les colis des aînés pour les 65 ans et plus. Il invite chacun à participer à la mise sous sachet le Mardi 22 Décembre 2020, et à la distribution le Mercredi 23 Décembre 2020 dès 9h00.

5. DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'Association « Passion Sports Templeux », de Templeux-le-Guérard. L'Assemblée réunie ne souhaite pas y donner suite. Elle charge Monsieur le Maire d'en informer le Président.

6. DOLÉANCES D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE :

Madame CENSIER intervient concernant l'école. Elle demande s'il est possible de faire installer un chauffe-eau, car les enfants se lavent les mains à l'eau froide.

Monsieur le Maire répond avoir contacté un artisan, qui interviendra pendant les vacances, selon ses disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Ont signé le registre tous les membres présents.